

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'ADHESION 2021-2022

En adhérant à La CLEF, vous partagez ses valeurs et son projet associatif. Être à jour de son adhésion est une condition obligatoire pour s'inscrire et participer aux activités régulières de l'association.

Le montant de l'adhésion est de 20 euros par personne et par saison (15 euros pour les enfants de -12 ans). Chaque adhérent de plus de 16 ans peut être délégué associatif, participer à l'Assemblée Générale, rejoindre diverses commissions et groupes de travail, aider à l'organisation des concerts, animer un club ou une activité... Au bout d'une année d'adhésion, il peut se présenter au Conseil d'Administration, organe dirigeant de l'association. Chaque adhérent peut donc agir sur les projets et les orientations de l'association ou s'impliquer dans ses actions. L'adhésion donne également droit à des réductions ou invitations régulières pour les spectacles organisés par La CLEF et certains de ses partenaires.

L'ENGAGEMENT EST ANNUEL !

En dehors des stages ponctuels, les inscriptions aux activités sont annuelles (septembre à juin) et les cotisations associées doivent être acquittées dès le 1er jour de l'inscription (possibilité de régler en plusieurs fois).

L'arrêt par l'adhérent en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement sauf pour raisons majeures : changement de région, immobilisation pour accident grave, longue maladie ou perte d'emploi. La situation est étudiée au cas par cas, après demande écrite accompagnée d'une pièce justificative. Après étude, l'association décidera éventuellement du remboursement des trimestres qui suivent le courrier : celui entamé reste intégralement dû, ainsi que le montant de l'adhésion.

Il est possible d'annuler son inscription jusqu'au 3 septembre 2021.

L'inscription en cours de saison est possible dans la limite des places disponibles ; la cotisation sera alors calculée au prorata des séances restantes si l'inscription est faite après les vacances de la Toussaint.

Une séance d'essai est possible sur la plupart des activités de grands groupes et s'il reste de la place dans le cours concerné.

PLANNINGS

Les activités hebdomadaires (hors Busy Bees et F.L.C.E.) se déroulent hors congés scolaires jusqu'au samedi 25 juin 2022.

Des plannings précis sont disponibles à partir de septembre sur le site pour chaque type d'activité, et notamment les activités non hebdomadaires ainsi que Busy Bees, le F.L.C.E, les ateliers d'écriture...

Certaines séances peuvent être remplacées ponctuellement dans le cadre du projet par d'autres propositions (répétitions, rencontres, regroupements, décroisonnements...) à des horaires différents.

LES DATES DE LA RENTRÉE

La reprise des activités aura lieu à partir du samedi 11 septembre sauf pour:

- ˆ **Sport ados et adultes : lundi 6 septembre**
- ˆ **Busy Bees : lundi 6 septembre**
- ˆ **FLCE : lundi 20 septembre** (tests vendredi 17 septembre de 9h à 12h pour les personnes non préinscrites)
- ˆ **Musique (cours individuels et collectifs, ateliers ados/adultes)** : votre participation est obligatoire à une des réunions de présentation de l'équipe, du projet, des plannings, et de l'organisation des cours, parmi les dates suivantes : samedi 11/09 à 10h30 et 14h, lundi 13/09 et mardi 14/09 à 18h30, mercredi 15/09 à 14h45 et 18h30 et jeudi 16/09 à 18h30. Les séances débuteront à compter du samedi 18 septembre 2021.

TARIFS

Pour chaque activité, Il existe deux tarifs : le moins élevé s'applique aux adhérents habitant la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye Fourqueux. Les tarifs sont indiqués dans les plannings 2021/2022 disponibles sur le site de La CLEF.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Il est possible de payer en plusieurs fois par chèques ou mandats SEPA. À hauteur de 50% du coût de l'activité, les chèques vacances ANCV, les coupons sport (seulement pour les activités sportives) sont acceptés ; les bons CAF le sont également. Réduction de 5% pour les familles habitant la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye Fourqueux dont le quotient familial est inférieur à 686€. Le Conseil départemental des Yvelines met en place un nouveau dispositif, Pass+, qui permettra aux jeunes scolarisés et/ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, de la 6e à la majorité de bénéficier d'une réduction de 80 à 100€ pour toute inscription à une activité culturelle ou sportive).

RESPONSABILITÉ MINEURS

En dehors du temps d'activité, les adhérents mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Une autorisation parentale est à signer avant l'inscription aux activités d'un mineur.

DÉCHARGE / CERTIFICAT MÉDICAL

Un document établi sur papier à en-tête du médecin ou une décharge signée par l'adhérent est exigé pour les activités physiques (sport, danse et cirque).

ACCESSIBILITÉ

Toutes les salles d'activités sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

PROTECTION DES DONNEES RGPD

La CLEF se conforme aux règles de protections de données personnelles en application du Règlement de la Protection des Données. L'accès de informations personnelles est sécurisé, et est réservé uniquement à l'usage de La Direction et des personnels administratifs chargés de la mise en œuvre du projet.